Image not found or type unknown

Défaut de garantie sommier

Par **Francispo**, le **07/02/2014** à **21:17**

Bonjour, quelle démarche faire pour une garantie pour un sommier cassé? J'ai contacté le vendeur qui m'a donné un délai de 15 jours pour le remplacer. Le délai étant passé que puis je faire? J'ai l.impression qu'il me promène ...
Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés